

« Le DIF permet au salarié qui remplit la condition d'ancienneté d'acquérir un crédit d'heures capitalisables de 20 heures par an, cumulé sur 6 ans et plafonné à 120 heures . »

Le DIF : étape par étape...

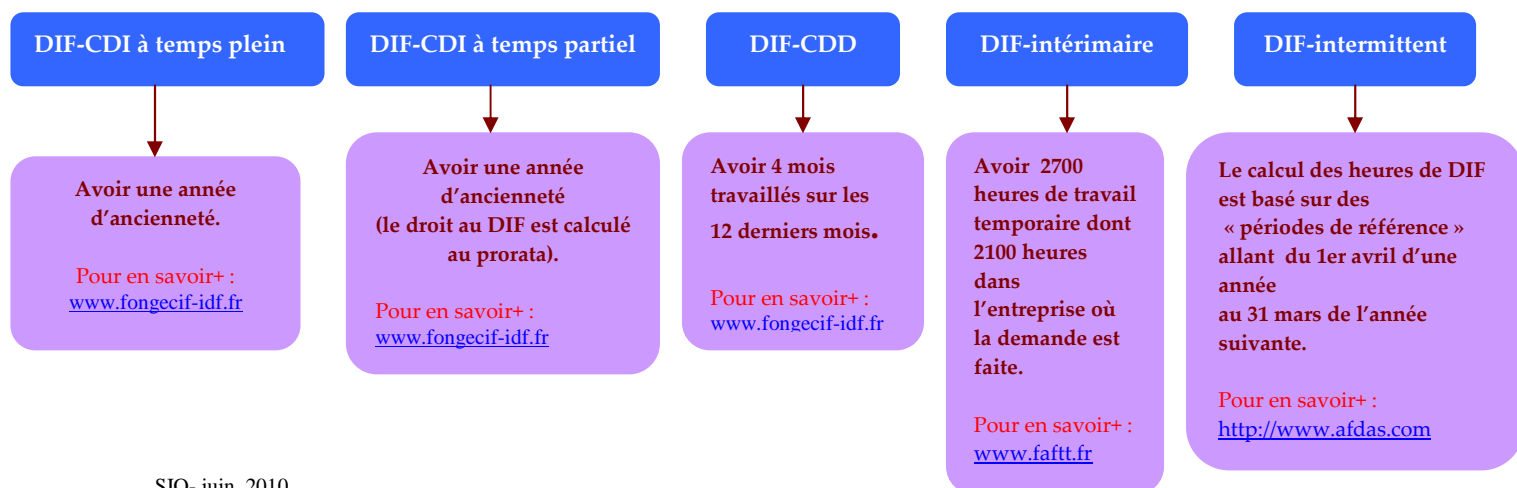
■ Qu'est-ce que le DIF ?

- Institué par la loi du 4 mai 2004, le DIF (droit individuel à la formation) permet au salarié d'acquérir un crédit capitalisable de formation de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans et plafonné à 120 heures. Ces droits sont directement utilisables par le salarié s'il obtient l'accord de son employeur.
- Au-delà de 120 heures, les droits ne sont plus accumulables. Les périodes d'absence du salarié (congé maternité, d'adoption, de présence parentale, ou congé parental d'éducation) sont prises en compte pour ce calcul.
- Un salarié peut demander à son employeur de suivre une formation hors temps de travail sur le nombre d'heures acquis.

En cas d'accord, l'employeur finance les frais de formation et verse au salarié une allocation formation en contrepartie de l'attestation de présence.

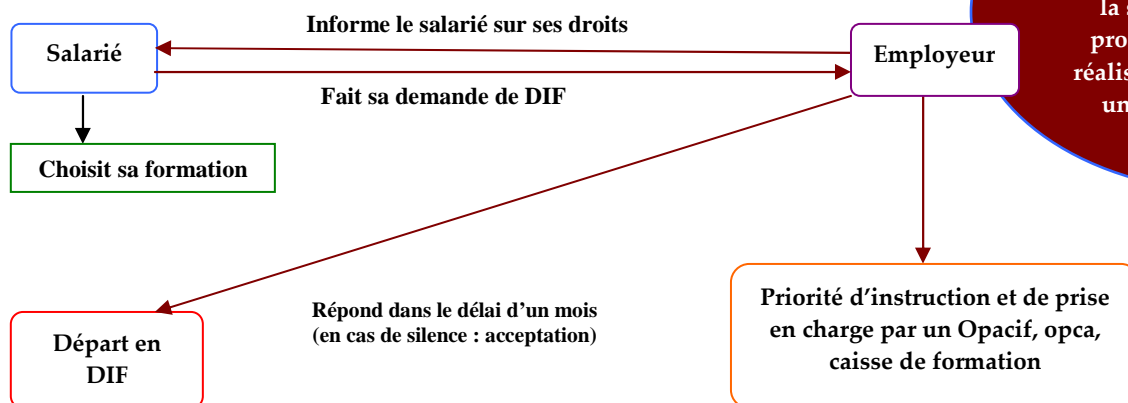
■ Qui peut en bénéficier et dans quelles conditions ?

- Les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein ayant au moins une année d'ancienneté.
- Les salariés en contrat à durée déterminée (CDD) ont accès au DIF à condition de justifier de 4 mois consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois.



■ Comment le DIF est-il mis en œuvre?

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur.



Le saviez-vous ?
Vous pouvez utiliser votre DIF pour prolonger un CIF, à la suite d'une période de professionnalisation, pour réaliser une VAE ou effectuer un bilan de compétence.

■ La prise en charge du DIF

- Si la formation est acceptée, l'employeur finance les frais de formation entre 20 heures et 120 heures maximum.
- La formation peut avoir lieu en dehors ou pendant le temps de travail (selon les accords pris par les partenaires sociaux).

■ Tarifs 2010/2011

20 H/DIF = 1 UE (1 à 7 crédits) = 650 €
40 H/DIF = 2 UES (1 à 7 crédits) = 1300 €

40 H/DIF = 1 UE (à partir de 8 crédits) = 1050 €

60 H/DIF = 3 UES (1 à 7 crédits) = 1950 €
80 H/DIF = 4 UES (1 à 7 crédits) = 2600 €
100 H/DIF = 5 UES (1 à 7 crédits) = 3000 €
120 H/DIF = 6 UES (1 à 7 crédits) = 3650 €

■ Pour quelle formation ?

- Le DIF s'exerce à l'initiative du salarié mais l'employeur doit donner son accord sur le choix de la formation. A défaut, le DIF ne peut pas être mis en œuvre.

La formation choisie doit relever de l'une des actions suivantes :

- définies comme étant prioritaires par accord de branche, d'entreprise ou interprofessionnel ;
 - comme moyen de promotion, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances et savoir faire ;
 - les formations qualifiantes.
- Le centre d'enseignement parisien du Cnam propose des parcours de formation variés qui couvrent 30 secteurs d'activité professionnels. Vous pouvez choisir des unités d'enseignements et vous former en cours du soir, en journée ou à distance. N'hésitez pas à consulter notre offre de formation disponible en salle auto-documentation (accès5) et sur notre site internet : www.cnam.fr